



Année universitaire 2018/2019

Sujet examen

Session : 2

Année de formation : M1 MS

Intitulé et code de l'épreuve : SMMSA1AM

Nom du responsable du sujet : Lionel Arnaud

Durée de l'épreuve : 2h00

Documents ou matériels autorisés (ex calculatrice)

Documents non autorisés

Question : Dans quelles conditions et avec quelles stratégies le sport peut-il devenir un levier de la contre-stigmatisation territoriale ? Vous développerez votre réponse en vous appuyant sur un ou des exemples précis.

Année universitaire 2018/2019



UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER 
Université
de Toulouse

FACULTÉ DES SCIENCES DU SPORT
ET DU MOUVEMENT HUMAIN

Sujet examen

2^{ème} Session

Année de formation : Master 1

Intitulé et code de l'épreuve : Méthodologie de la recherche en sciences humaines et sociales.

Nom du responsable du sujet : Jean-Charles BASSON

Durée de l'épreuve : 2h00

Documents non autorisés

Sujet : Expliquer pourquoi une recherche ne peut se concevoir sans méthodologie. Prenez le soin d'illustrer votre propos en empruntant des exemples à votre propre recherche menée afin de rédiger votre mémoire.

Année universitaire 2018/2019



UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER 
Université
de Toulouse

FACULTÉ DES SCIENCES DU SPORT
ET DU MOUVEMENT HUMAIN

Sujet examen

2^{ème} Session

Année de formation : Master 1

Intitulé et code de l'épreuve : Méthodologie de la recherche en sciences humaines et sociales.

Nom du responsable du sujet : Jean-Charles BASSON

Durée de l'épreuve : 2h00

Documents non autorisés

Sujet : Expliquer pourquoi une recherche ne peut se concevoir sans méthodologie. Prenez le soin d'illustrer votre propos en empruntant des exemples à votre propre recherche menée afin de rédiger votre mémoire.

Année universitaire 2018/2019



**FACULTÉ DES SCIENCES DU SPORT
ET DU MOUVEMENT HUMAIN**

Sujet examen

Session : 2^{ème} session juin 2019

Année de formation : M1 MS

Intitulé et code de l'épreuve : Enjeux institutionnels et juridiques.

Nom du responsable du sujet : JC. Basson et P. Terral.

Durée de l'épreuve : 2h00

Documents non autorisés

En quoi peut-on dire que le système sportif est tout à la fois singulier et soumis à des enjeux politiques et juridiques qui le dépasse ? Vous illustrerez votre démonstration par des emprunts aux terrains d'enquêtes étudiés lors des enseignements.

Année universitaire 2018/2019



**FACULTÉ DES SCIENCES DU SPORT
ET DU MOUVEMENT HUMAIN**

Sujet examen

Session : 2^{ème} session juin 2019

Année de formation : M1 MS

Intitulé et code de l'épreuve : Enjeux institutionnels et juridiques.

Nom du responsable du sujet : JC. Basson et P. Terral.

Durée de l'épreuve : 2h00

Documents non autorisés

En quoi peut-on dire que le système sportif est tout à la fois singulier et soumis à des enjeux politiques et juridiques qui le dépasse ? Vous illustrerez votre démonstration par des emprunts aux terrains d'enquêtes étudiés lors des enseignements.

Année universitaire 2018/2019

Traitez les deux sujets et utilisez une copie différente (en précisant le nom de l'enseignant.e) pour chacun.

Année universitaire 2018/2019

Sujet examen

Session : 2

Année de formation : M1

Intitulé et code de l'épreuve : SMMSA1FM « sport loisirs et inégalités »

Nom du responsable du sujet : Marie-Carmen Garcia

Durée de l'épreuve : 1h00

Documents ou matériels autorisés (ex calculatrice)

Documents non autorisés

Sujet : En structurant votre propos (faire un plan), vous donnerez les principales explications de la sexuation des loisirs sportifs.

Année universitaire 2018/2019

Traitez les deux sujets et utilisez une copie différente (en précisant le nom de l'enseignant.e) pour chacun.

Année universitaire 2018/2019

Sujet examen

Session : 2

Année de formation : M1

Intitulé et code de l'épreuve : SMMSA1FM «Sport loisirs et inégalités »

Nom du responsable du sujet : Lionel Arnaud

Durée de l'épreuve : 1h00

Documents ou matériels autorisés (ex calculatrice)

Documents non autorisés

Qu'est-ce que le racisme institutionnel ? Vous répondrez à cette question en vous appuyant sur des exemples concrets



Année universitaire 2018/2019

Sujet examen

Session : **2^{ème} Session**

Année de formation : **Master 1 STAPS**

Intitulé et code de l'épreuve : **SMMSAIGM – UE 3 Méthodologie du diagnostic**

Nom du responsable du sujet : **Eric Adamkiewicz**

Durée de l'épreuve : **2H**

Documents ou matériels autorisés

Documents non autorisés **X**

La présentation faite par ce journaliste reprend les approches classiques des problématiques de l'aménagement en zones touristiques de montagnes.

Présentez en quoi un diagnostic territorial indépendant permettrait de proposer des solutions peut être différentes.

Document support

PYRÉNÉES : LES STATIONS DE SKI N'ONT PLUS LA COTE

CAPITAL ERIC WATTEZ PUBLIÉ LE 29/05/2019 À 14H58 MIS À JOUR LE 29/05/2019 À 18H00

Trop petites, souvent isolées, noyées sous les dettes, les stations du massif pyrénéen ont de plus en plus de mal à s'en sortir. Exemple avec Luz-Ardiden, qui tente l'opération de la dernière chance.

Au début des vacances de février, le soleil ardent se réfléchit sur les pistes immaculées de Luz-Ardiden, les skieurs font la queue aux tire-fesses et les parkings débordent. «Il y a 3.500 personnes, se réjouit Arnaud Libilbehety, le directeur de la station des Hautes-Pyrénées qui, avec ses 60 kilomètres de pistes, compte parmi les plus grandes du massif. C'est bon pour le tiroir-caisse !» Une sorte de sursis car, en réalité, le domaine connaît de graves difficultés financières et a même été à deux doigts d'être obligé de fermer l'an passé. Non seulement il a perdu la moitié de ses visiteurs en vingt ans, pour descendre aux alentours de 170.000 journées-skieurs, mais il doit aussi faire face à une dette qui l'étrangle. Le solde des emprunts contractés dans le courant des années 2000 pour construire deux nouveaux télésièges s'élève encore à 8 millions d'euros. Enorme pour les cinq petites communes de la vallée – Luz-Saint-Sauveur, la plus importante, compte à peine 1.000 habitants — qui ont ouvert la station en 1974.

Il n'y a pas que Luz-Ardiden qui a du mal à faire face à ses échéances. La quasi-totalité des 28 domaines skiables des Pyrénées sont dans le même cas. Entre les années 1950 et 1970, ces domaines ont été inaugurés dans une sorte d'euphorie. EDF venait, en effet, de construire une vingtaine de barrages dans les Pyrénées et l'argent

coulait à flots. Les recettes fiscales versées par l'électricien ont fait tourner les têtes. Des villages ont construit des routes qui ne menaient pas toujours quelque part, construit des piscines pas forcément utiles et, surtout, ont cru avoir les moyens de se lancer dans les sports d'hiver. Mais cette bonne fortune n'a eu qu'un temps. Avec le réchauffement climatique, l'enneigement de ces stations de faible altitude est devenu plus aléatoire, surtout en début de saison. L'isolement géographique de la chaîne montagneuse l'a aussi desservie, et, inconvénient majeur, les stations sont jugées trop petites par la majorité des amateurs de neige. «Quand vous proposez 40 kilomètres de pistes, soit huit à dix fois moins que dans les Alpes, il est quand même difficile d'attirer les grandes foules», résume Akim Boufaïd, président de la section Pyrénées Domaines skiabiles de France (DSF), la chambre syndicale des stations.

Endettement, matériel daté, emplois menacés...

Inquiète de la situation, la Cour des comptes s'est penchée sur les vallées des Pyrénées. Un rapport datant de 2015 a établi un constat sans équivoque : la majorité des stations avaient amassé une dette quatre à cinq fois supérieure à leur chiffre d'affaires. Et leur endettement cumulé au niveau du massif dépasserait même les 100 millions d'euros. Résultat, elles n'ont plus aujourd'hui les moyens d'investir. C'est le cas de Luz-Ardiden, qui se contente de maintenir le matériel un peu daté en état de marche, des 5 dameuses (300.000 euros pièce) aux 90 canons à neige (15.000) et, bien sûr, les remontées mécaniques dont les révisions décennales peuvent coûter jusqu'à 500.000 euros pour un télésiège. Dans ces conditions, les stations n'ont presque plus les moyens de faire de promotion et continuent de perdre des clients.

La part de marché des Pyrénées, de 12% au début de la décennie 2000, s'est ainsi érodée pour descendre certaines années à 8%, avec 4,5 millions de journées-skieurs. Déjà Puigmal et Puyvalador, dans les Pyrénées-Orientales, ont dû fermer. Luchon Superbagnères, Le Mourtis et Bourg-d'Oueil, en Haute-Garonne, n'ont pu continuer qu'avec l'aide du conseil général. Les départements de l'Ariège et des Hautes-Pyrénées ont eux aussi soutenu les finances de plusieurs communes aux comptes dans le rouge. A chaque fois, pour éviter de voir disparaître une partie des 10.000 emplois liés aux sports d'hiver dans la région.

S'unir pour résister

Pour tenter de s'en sortir, Luz-Ardiden va fusionner avec Cauterets, sa voisine – et rivale –, plus fréquentée mais elle-même endettée (14 millions d'euros), afin de mutualiser certaines dépenses de matériel et essayer d'améliorer leur offre. Cette proposition de mariage a été arrangée par la région, le département, la préfecture de Tarbes et les banques (Crédit agricole et Caisse d'épargne), qui l'ont imposée aux élus locaux. L'union sera-t-elle consommée? On se le demande, car dans les vallées le quant-à-soi n'a pas grand-chose à envier à celui des Corses ! «Nous les Toys, comme nous nous appelons, on ne s'est jamais trop entendus avec ceux de Cauterets», raconte un local. Luz n'avait pas trop le choix. Le chiffre d'affaires de la station s'élève à 3,5 millions d'euros, tandis que les dépenses, elles, grimpent à 5,5 millions. Soit 2 millions pour le personnel, 135 personnes à plein temps en saison — des effectifs incompressibles pour des raisons de sécurité —, 2 millions pour le fonctionnement (électricité, assurances, entretien du matériel), et une annuité de dettes de 1,5 million. L'équilibre n'est possible qu'avec une «subvention» de 2 millions versée par les cinq communes. «Cela a du sens, car l'on sait que 1 euro de forfait ramène 6 à 7 euros de dépenses complémentaires en hébergement, nourriture et passage dans les commerces : ce qui fait vivre la ville», soutient l'affable maire de Luz-Saint-Sauveur, Laurent Grandsimon.

Le projet consiste à construire une télécabine qui partira de Cauterets pour arriver en haut des pistes de Luz-Ardiden, ce qui permettrait de créer un domaine skiable de plus de 100 kilomètres. Un chantier estimé à 20 millions d'euros au bas mot. «Avec l'appui du département, de la région et de la Caisse des dépôts, nous voulons repartir de l'avant, annonce bravement Michel Aubry, le maire de Cauterets. Nous pouvons couvrir cette grosse dépense en une douzaine d'années.» Selon le business plan, les deux associés seraient susceptibles, avec leur nouvelle offre, de gagner conjointement 70.000 journées-skieurs, ce qui porterait l'ensemble à plus de 540.000, tout en augmentant le prix du forfait de quelques euros. Mais est-ce bien raisonnable ? Les deux édiles font valoir que les dettes respectives de leurs communes seront quasiment soldées d'ici à quatre ans et qu'ils pourront très bien lancer la construction de cette nouvelle télécabine. Souhaitons la réussite de l'entreprise, même si elle semble un peu acrobatique.